

## S'informer de la législation

Votre entreprise démarre lorsque vous recevez votre première rémunération pour vos sessions de coaching. À ce moment-là, vous êtes un dirigeant d'entreprise ! Félicitations !

Comme gérant de votre entreprise, il existe sûrement une législation spécifique à laquelle vous devez prêter attention. Cela peut inclure une inscription auprès d'organismes, la déclaration d'existence de l'entreprise et d'autres obligations spécifiques qui peuvent être locales, départementales, régionales ou nationales.

Il est important de savoir que ces obligations, et leurs différentes dénominations, peuvent varier. Vous devez vous enquérir des spécificités de votre lieu d'exercice.

Vous pouvez trouver les réponses à ces questions en contactant l'administration correspondante. Consultez l'annuaire ou Internet pour savoir ce qu'il faut faire pour lancer votre entreprise.

En France, vous pouvez contacter votre centre de formalité des entreprises (CFA). Ce sera la Chambre de Commerce pour procéder à l'enregistrement d'une société et l'Urssaf pour vous déclarer en tant que travailleur indépendant.

### Ressources additionnelles

- Agence pour la création d'entreprises [www.apce.fr](http://www.apce.fr)